



# ***P**lan **L**ocal d'**U**rbanisme **i**ntercommunal*

*Territoire du Haut-Beaujolais*

## **Rapport de présentation**

### **Cahier n° 4 : Activités économiques**

*Vu pour être annexé à la délibération en date du 3 février 2022*



---

# Sommaire

|                                                                                           |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>I. L'emploi</b>                                                                        | <b>5</b>  |
| <i>I.1. 1 410 emplois sur le territoire</i>                                               | <i>5</i>  |
| <i>I.2. Les entreprises</i>                                                               | <i>8</i>  |
| <b>II. La répartition des activités sur le territoire</b>                                 | <b>9</b>  |
| <i>II.1. L'industrie et l'artisanat</i>                                                   | <i>9</i>  |
| <i>II.2. La structuration commerciale</i>                                                 | <i>12</i> |
| <i>II.3. L'activité touristique</i>                                                       | <i>13</i> |
| <i>II.4. Synthèse</i>                                                                     | <i>17</i> |
| <b>III. L'agriculture</b>                                                                 | <b>18</b> |
| <i>III.1. Les enjeux agricoles d'un PLUi</i>                                              | <i>18</i> |
| <i>III.2. Méthodologie</i>                                                                | <i>18</i> |
| <i>III.3. Des sols adaptés à l'élevage</i>                                                | <i>19</i> |
| <i>III.4. L'évolution de l'agriculture au cours du temps</i>                              | <i>20</i> |
| <i>III.5. L'avenir de l'agriculture sur le territoire</i>                                 | <i>21</i> |
| <i>III.6. Typologie des exploitations</i>                                                 | <i>21</i> |
| <i>III.7. Les productions : des exploitations agricoles tournées vers l'élevage bovin</i> | <i>22</i> |
| <i>III.8. Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)</i>                    | <i>24</i> |
| <i>III.9. Les accès</i>                                                                   | <i>24</i> |
| <i>III.10. Diversification</i>                                                            | <i>24</i> |
| <i>III.11. Conflits avec les habitants</i>                                                | <i>25</i> |
| <i>III.12. Pression foncière</i>                                                          | <i>25</i> |

|                                                         |    |
|---------------------------------------------------------|----|
| III.13. L'avenir de l'agriculture selon les exploitants | 25 |
| III.14. Synthèse                                        | 28 |

## **IV. La sylviculture** **29**

---

|                                          |    |
|------------------------------------------|----|
| IV.1. Le Beaujolais vert                 | 29 |
| IV.2. État des lieux des boisements      | 30 |
| IV.3. Propriété forestière               | 30 |
| IV.4. Les objectifs de gestion           | 32 |
| IV.5. Les acteurs de la filière « bois » | 33 |
| IV.6. Les accès                          | 35 |
| IV.7. Economie                           | 37 |
| IV.8. La filière « bois énergie »        | 37 |
| IV.9. Synthèse                           | 38 |

## I.L'emploi

*Les chiffres présentés sont ceux qui ont servi de constat préalable au débat du PADD (leur mise à jour annuelle peut être consultée sur le site de l'INSEE<sup>[1]</sup>).*

---

<sup>[1]</sup>L'objet de l'élaboration d'un PLUi ne constitue pas un dispositif d'observation en continu. Une analyse des données plus récentes conduirait logiquement à un ajustement du projet de développement. La procédure d'élaboration d'un PLUi, s'inscrit dans un temps long, par une succession d'étapes validées permettant d'enclencher le travail de la phase suivante. Ce travail n'est malheureusement pas compatible avec une actualisation en continu des constats qui fondent le projet initial.

### I.1.1 410 emplois sur le territoire

#### I.1.1.1.Un rapport emplois/actifs qui tend à diminuer

Le territoire compte environ 1410 emplois occupés<sup>1</sup>, au 1/1/2013 soit une augmentation de 5% en volume par rapport à 2008 (+73 emplois). Le nombre d'emplois sur le territoire du Haut-Beaujolais a toutefois chuté de 10% entre 1999 (1490 emplois) et 2008 (1337 emplois).

|                                                                                                                                                                     |       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois du Territoire du Haut-Beaujolais pour 100 actifs ayant un emploi résidant au sein du territoire |       |
|                                                                                                                                                                     | 2013  |
| Nombre d'emplois                                                                                                                                                    | 1 410 |
| Actifs ayant un emploi résidant sur le territoire                                                                                                                   | 1 570 |
| Indicateur de concentration d'emploi                                                                                                                                | 88%   |

En parallèle, 1 570 actifs occupés habitent le territoire, sans forcément y travailler. Ce nombre est globalement stable par rapport à 2008 et en hausse de 13% par rapport à 1999 (+183 actifs occupés).

Le rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs occupés sur le territoire (appelé indicateur de concentration de l'emploi) tend ainsi à diminuer. Il était de 95% en 1999, de 93% en 2008 et est de 88% en 2013. Mais il reste à un niveau élevé et témoigne du dynamisme économique du

---

<sup>1</sup> Selon le type d'information traitée, l'INSEE donne 1 425 emplois occupés à la même date.

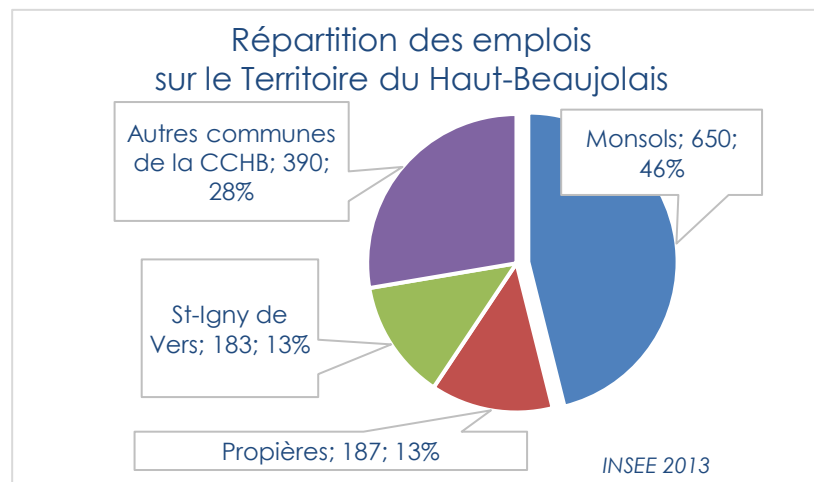
territoire, même si le niveau de dépendance par rapport aux pôles d'emplois extérieurs tend à augmenter progressivement. Cet indicateur est de 87% pour le territoire du SCOT Beaujolais, 98% pour l'ex Région Rhône-Alpes et 113% pour le Rhône.

L'emploi est essentiellement salarié sur le territoire (75%).

### I.1.2.Des emplois répartis principalement sur 3 communes

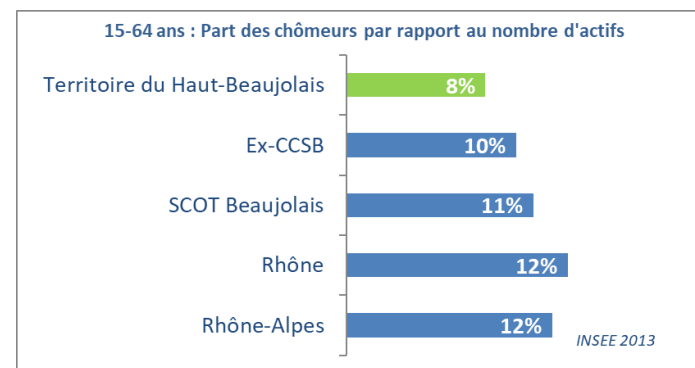
Sur les 1 410 emplois recensés sur le territoire, Monsols en compte 650 (46%), Propières 187 (13%) et St-Igny de Vers 183 (13%).

Ces trois communes ont ainsi un indicateur de concentration de l'emploi important : 176% pour Monsols, 99% pour Propières et 82% pour Saint-Igny de Vers.



### I.1.3.Un taux de chômage faible

La part des chômeurs (au sens du recensement) parmi les 15-64 ans est de 8% pour le Territoire du Haut-Beaujolais soit un niveau inférieur à ce qui est observé pour la France métropolitaine (plus de 13%) et pour le Rhône (12%).



### I.1.4.Une part importante d'emplois moins qualifiés

La plus grande part des emplois du territoire concerne des employés (34%) et des ouvriers (24%).

| Les emplois par CSP                       | Nombre       | %           |
|-------------------------------------------|--------------|-------------|
| <b>Ensemble</b>                           | <b>1 425</b> | <b>100%</b> |
| Agriculteurs exploitants                  | 155          | 11%         |
| Artisans, commerçants, chefs d'entreprise | 148          | 10%         |
| Cadres et professions intellect, sup.     | 85           | 6%          |
| Professions intermédiaires                | 213          | 15%         |
| Employés                                  | 335          | 24%         |
| Ouvriers                                  | 490          | 34%         |

### I.1.5. Près d'un quart des emplois relève du secteur de l'industrie

L'industrie reste très active sur le territoire, avec encore 24% des emplois (13% à l'échelle nationale).

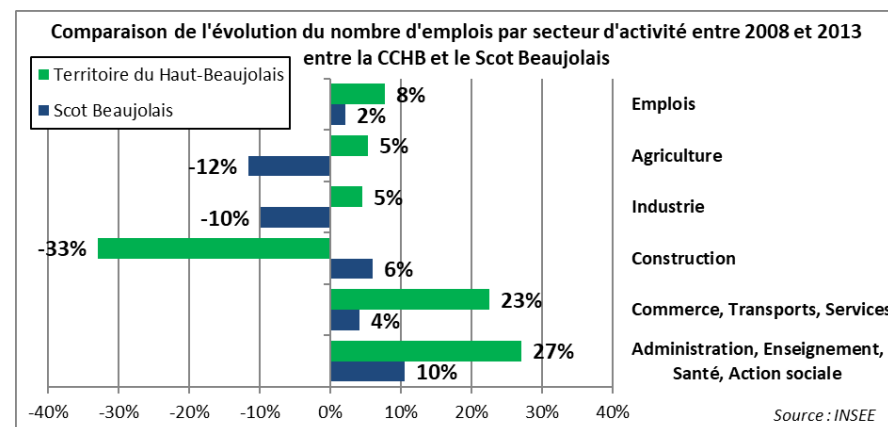
Le secteur tertiaire est celui qui est le plus représenté (49% des emplois), en lien notamment avec les équipements importants dont bénéficie le territoire tel que le collège ou encore les EHPAD qui sont de gros pourvoyeurs d'emplois.

L'agriculture reste une activité essentielle avec 14% des emplois sur le territoire.

| Les emplois selon le secteur d'activité             | Nombre       | %           | dont salariés |
|-----------------------------------------------------|--------------|-------------|---------------|
| <b>Ensemble</b>                                     | <b>1 425</b> | <b>100%</b> | <b>77%</b>    |
| Agriculture                                         | 198          | 14%         | 20%           |
| Industrie                                           | 385          | 27%         | 94%           |
| Construction                                        | 136          | 10%         | 62%           |
| Commerce, transports, services divers               | 259          | 18%         | 74%           |
| Administration, enseignement, santé, action sociale | 447          | 31%         | 92%           |

### I.1.6. Les emplois progressent dans presque tous les secteurs

Entre 2008 et 2013, seul le secteur de la construction a perdu des emplois mais imputables à la fermeture d'une seule entreprise, ne reflétant pas la stabilité du secteur par ailleurs.



Les autres secteurs ont tous progressé, y compris le secteur agricole, où le regroupement d'exploitations engendre une part plus importante d'emplois salariés.

La dynamique de l'emploi du territoire se démarque ainsi de ce qui est observé à l'échelle du SCOT Beaujolais, qui perd notamment des emplois dans l'agriculture et l'industrie, tendance installée au niveau national.

## I.2. Les entreprises

### I.2.1. Des entreprises de petite taille

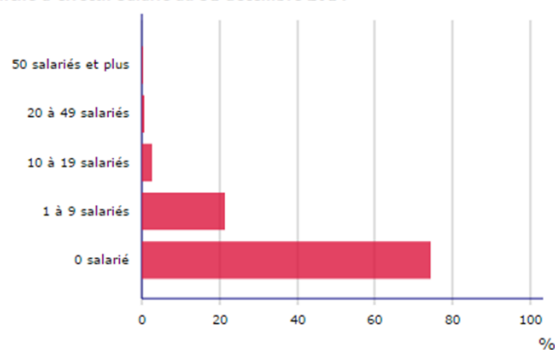
Le territoire compte 478 établissements en activité au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

| Nb d'entreprises par secteur d'activité (1 <sup>er</sup> janvier 2015) | Nombre     | %           |
|------------------------------------------------------------------------|------------|-------------|
| <b>Ensemble</b>                                                        | <b>478</b> | <b>100%</b> |
| Agriculture, sylviculture et pêche                                     | 153        | 32%         |
| Industrie                                                              | 42         | 9%          |
| Construction                                                           | 48         | 10%         |
| Commerce, transports, hébergement et restauration                      | 183        | 38%         |
| <i>dont commerce et réparation automobile</i>                          | <i>44</i>  | <i>9%</i>   |
| Admin publique, enseignement, santé, action sociale                    | 52         | 11%         |

Ces entreprises sont pour la plupart des structures ne comptant aucun salarié (près de 75% des établissements).

Le territoire compte quelques établissements de taille très importante comme CORICO à Monsols (entre 250 et 500 salariés).

CEN G2 - Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2014



Champ : ensemble des activités.  
Source : Insee, CLAP.

## II. La répartition des activités sur le territoire

*Les chiffres présentés sont ceux qui ont servi de constat préalable au débat du PADD (leur mise à jour annuelle peut être consultée sur le site de l'INSEE<sup>[1]</sup>).*

---

<sup>[1]</sup> L'objet de l'élaboration d'un PLUi ne constitue pas un dispositif d'observation en continu. Une analyse des données plus récentes conduirait logiquement à un ajustement du projet de développement. La procédure d'élaboration d'un PLUi, s'inscrit dans un temps long, par une succession d'étapes validées permettant d'enclencher le travail de la phase suivante. Ce travail n'est malheureusement pas compatible avec une actualisation en continu des constats qui fondent le projet initial.

### II.1. L'industrie et l'artisanat

#### II.1.1. Trois communes concentrent les principaux sites d'accueil d'activités

Monsols, Propières et Saint-Igny de Vers sont les communes qui accueillent le plus d'activités. Elles sont plutôt bien regroupées à Propières sur les Zones du Haut des Bornes et du Haut de Ruères.

**Propières : ZI des Hauts de Bornes / ZI du Haut de Ruères**



A Monsols les principales entreprises sont réparties en trois secteurs :

- La zone d'activités accueillant CORICO au Nord à l'écart du Bourg (une extension est envisageable sur deux hectares environ, nécessitant toutefois d'importants travaux de terrassement) ;
- L'implantation de SEDE Environnement encore plus au Nord-Est (classée ICPE comme CORICO) ;
- L'entrée de bourg au Sud de la commune : Garage Renault...

**Monsols**



A Saint-Igny de Vers, les activités sont également dispersées sur trois principaux sites.

**Saint-Igny de Vers**



### II.1.2.L'artisanat

L'artisanat est réparti sur l'ensemble des communes du territoire. Un artisanat d'Art est présent sur le territoire, notamment à Saint-Mamert constituant une sorte de « village d'artistes » de façon spontanée au Razay.

### II.1.3.Les besoins

Les communes enregistrent très peu de demandes aujourd'hui pour de nouvelles activités. Le territoire est éloigné des grands axes de communication, l'accessibilité n'est pas très bonne, notamment pour les poids lourds, les réseaux de téléphonie mobile SFR et Bouygues sont absents du territoire.

### II.1.4.Les potentiels

La zone d'activités de Monsols peut s'étendre sur 2 ha environ, mais avec d'importants travaux de terrassement à prévoir. Saint-Igny compte entre 1 et 2 ha de surfaces disponibles pour des activités. Aigueperse réserve 1ha à destination d'activités économiques.

Il existe quelques friches artisanales ou industrielles répertoriées par les communes. Elles sont peu nombreuses et leur insertion dans le tissu urbain nécessite souvent une vigilance particulière de la part des communes quant aux projets de réaffectation dont elles peuvent faire l'objet.

|                                      | Artisans                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Nombre |
|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Aigueperse                           | Exploitant forestier<br>Charpentier-métallier<br>Mécanique-forages<br>Horloger<br>Electricien-plombier-maçon<br>Peintre<br>Bureau d'études et de conseil                                                                                                                                                          | 7      |
| Azolette                             | Paysagiste<br>Plâtrier-plaquist                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 2      |
| Monsols                              | 2 garagistes automobile<br>Vétérinaire<br>Travaux publics<br>Chaudronnier-métallier<br>Electricien<br>Plâtrier-peintre<br>Plombier                                                                                                                                                                                | 8      |
| Ouroux                               | Garagiste agricole<br>Brocanteur (stockage)<br>Electricien<br>Ebeniste                                                                                                                                                                                                                                            | 4      |
| Propières                            | Imprimeur<br>Mécanicien automobile<br>Fenêtrier<br>Plâtrier-peintre-plaquist<br>Maroquinier-peintre sur verre<br>Maçon                                                                                                                                                                                            | 6      |
| Saint-Bonnet-des-Bruyères            | Maçon<br>Garagiste<br>Menuisier<br>Electricien<br>Charpentier<br>Charpentier-métallier-bureau d'études<br>Débardage                                                                                                                                                                                               | 7      |
| Saint-Christophe                     | Ebeniste<br>Menuisier-charpentier                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2      |
| Saint-Clément-de-Vers                | Travaux publics<br>Taxi<br>2 électriciens                                                                                                                                                                                                                                                                         | 4      |
| Saint-Igny-de-Vers                   | Menuisier-charpentier<br>Pompes funèbres<br>Négoce en bois<br>3 maçons<br>Mécanique de précision<br>Menuisier<br>Métallier<br>Design et aménagement intérieur<br>Négoce Bois et exploitation forestière<br>Travaux publics<br>Taxi<br>Paysagistes<br>Construction bois<br>Peinture décoration<br>Plâtrier peintre | 17     |
| Saint-Jacques-des-Arrêts             | 2 paysagistes                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 2      |
| Saint-Mamert                         | Vannier<br>Linogreveur<br>Luthier<br>Messagerie                                                                                                                                                                                                                                                                   | 4      |
| Trades                               | Maçon-travaux publics<br>Ecrivain public                                                                                                                                                                                                                                                                          | 2      |
| <b>Territoire du Haut-Beaujolais</b> | <b>65 artisans</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                |        |

## II.2. La structuration commerciale

### II.2.1. Une armature de petits commerces de proximité

Toutes les communes du territoire disposent d'au moins un commerce d'alimentation ou un restaurant sauf Azolette.

Les commerces de bouche sont les plus présents. Monsols offre une variété plus importante avec une présence de services plus importante : assurance, banques, etc.

### II.2.2. Un équilibre fragile

Les commerces présents sont à peu près viables mais fragiles. Une demande est observée sur le territoire, comme à Propières où des locaux commerciaux vacants viennent d'être repris pour une activité commerciale.

A Monsols, principale centralité commerciale, des problèmes de mise en accessibilité font que certains locaux devront nécessairement muter vers une autre occupation. Cette problématique est à l'origine d'une partie des locaux vacants (comme l'ancienne boucherie).

A Propières, le déménagement du Proxi dans un ancien garage a permis d'étendre la surface de vente et le commerce fonctionne aujourd'hui très bien, avec une gérance commune au magasin Proxi de Saint-Igny de Vers.

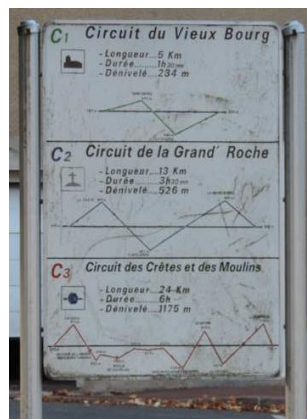
Il ne semble pas y avoir la chalandise suffisante sur le territoire pour développer une surface de plus de 300 m², qui est permise par le SCOT à Monsols en tant que polarité structurante pour le territoire. Les habitants actifs ayant en effet recours aux polarités commerciales externes au territoire pour les achats hebdomadaires selon leur lieu de travail : La Clayette, Beaujeu, Belleville.

|                           | Commerces et services commerciaux                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aigueperse                | Café-Restaurant<br>Hôtel-Restaurant<br>Atelier de peinture<br>Agence Postale Communale                                                                                                                                             |
| Azolette                  | -                                                                                                                                                                                                                                  |
| Monsols                   | Agence Postale Communale<br>Garage automobile<br>Cabinet vétérinaire<br>Coiffeur<br>Crédit Agricole<br>Assurances Aviva<br>Pharmacie<br>Restaurant<br>Boulangerie<br>Epicerie Proxi<br>Jardinerie-Animalerie Gam Vert<br>Fleuriste |
| Ourox                     | Boucher-Charcutier (3 1/2 journées / semaine)<br>Bar-Restaurant<br>Boulangerie-Bureau de tabac-Presse-Epicerie-Café-Point vert (Crédit Agr.)-Point poste-Dépôt de gaz                                                              |
| Propières                 | Café-Restaurant-Traiteur-Hôtel 7 chambres<br>Bar-snack<br>Salon de coiffure<br>Epicerie Proxi<br>Agence Postale Communale<br>Boulangerie<br>Station Essence                                                                        |
| Saint-Bonnet-des-Bruyères | Bar-Restaurant-Cantine scolaire<br>Agence Postale Communale                                                                                                                                                                        |
| Saint-Christophe          | Restaurant communal                                                                                                                                                                                                                |
| Saint-Clément-de-Vers     | Restaurant + Cantine scolaire                                                                                                                                                                                                      |
| Saint-Igny-de-Vers        | Agence Postale Communale<br>Salon de coiffure<br>Boulangerie-bar<br>Auberge + 6 chambres<br>Brasserie-Epicerie-Vins<br>Bar<br>Assurances MMA<br>Epicerie Proxi                                                                     |
| Saint-Jacques-des-Arrêts  | Auberge communale                                                                                                                                                                                                                  |
| Saint-Mamert              | Auberge du Razay                                                                                                                                                                                                                   |
| Trades                    | Bar-Restaurant                                                                                                                                                                                                                     |

## II.3.L'activité touristique

Le territoire n'est pas à proprement parler une destination touristique à part entière, mais le Beaujolais Vert bénéficie de la proximité de l'axe Rhin-Rhône et de l'agglomération Lyonnaise lui permettant de capter une clientèle de court-séjour, attirée par son cadre paysager particulièrement préservé, par ses villages de caractère, son patrimoine remarquable (châteaux, églises).

Le territoire est particulièrement bien maillé en itinéraires de randonnées comprenant un tronçon du chemin de Saint-Jacques de Compostelle.



### II.3.1.Une offre d'hébergement en cours de développement

Le territoire compte quelques hôtels de petite capacité (non classé) à Aigueperse, Saint-Igny de Vers et Propières.

L'hôtellerie de plein air est également présente à Trades (15 emplacements), Saint-Jacques des Arrêts (6 emplacements) et Propières (10 emplacements).

Des gîtes privés ou communaux et chambres d'hôtes sont répartis sur l'ensemble du territoire, avec certaines spécificités :

- A Propières, le gîte communal propose un accueil de groupe (28 places) avec parcage de chevaux. Il s'intègre dans l'aire de loisirs

comportant deux étangs de pêche, le camping et 6 gîtes de 4 personnes ;

- Le gîte communal d'Ouroux propose un accueil de groupe (45 places).
- L'aire de loisirs de Trades comprend également un étang de pêche, un parcours de « disc golf » le camping, des gîtes communaux (4 gîtes de 4 à 6 places chacun) ;

Les hébergements de groupe sont très demandés, dans le cadre de mariages ou de randonnées en lien avec le chemin de Saint-Jacques de Compostelle qui traverse le territoire.

L'hébergement constitue l'un des principaux axes de développement de l'Office du Tourisme du Haut Beaujolais. En 2015, 7 chambres d'hôtes et gîtes ont ainsi vu le jour dans le Beaujolais Vert.



Aigueperse : L'Auberge des  
Chanoines

### II.3.2.Un potentiel de développement non négligeable

Le tourisme sur le territoire, au cœur du Beaujolais Vert n'est pas anecdotique. L'office de tourisme du Col de Crie enregistre 12 000 passages, (15 000 les années – impaires – du festival « Cri du Col ») contre 6000 environ pour Beaujeu comme pour Belleville. Il y a actuellement beaucoup d'efforts et de réflexions menés à ce sujet au



niveau des EPCI pour que le Beaujolais Vert devienne une « entité à part du Tourisme du Rhône ».

Les demandes d'installation pour certaines activités liées au tourisme vert (trail, sport nature, vtt...) soulignent le potentiel du secteur. Ces entrepreneurs plébiscitent le Beaujolais Vert pour son côté intact et préservé en comparaison au Beaujolais viticole et notamment à la problématique des intrants.



*L'aire de loisirs de Trades : Camping, gîtes, disc golf, aire de jeu, étang de pêche...*



*L'aire de loisirs de Propières : étangs de pêche, terrain de camping, gîtes, terrains de sport : L'Auberge des Chanoines*

### II.3.3. Le label UNESCO Geopark

Lancée en 2013, la démarche Geopark Beaujolais, portée par le Syndicat Mixte du Beaujolais, aura pris près de six ans pour aboutir à l'obtention du label « UNESCO Global Geopark » en avril 2018.

Le label est basé sur quatre axes stratégiques qui reposent sur les valeurs du Geopark Beaujolais que sont l'éducation, le développement durable et la science.

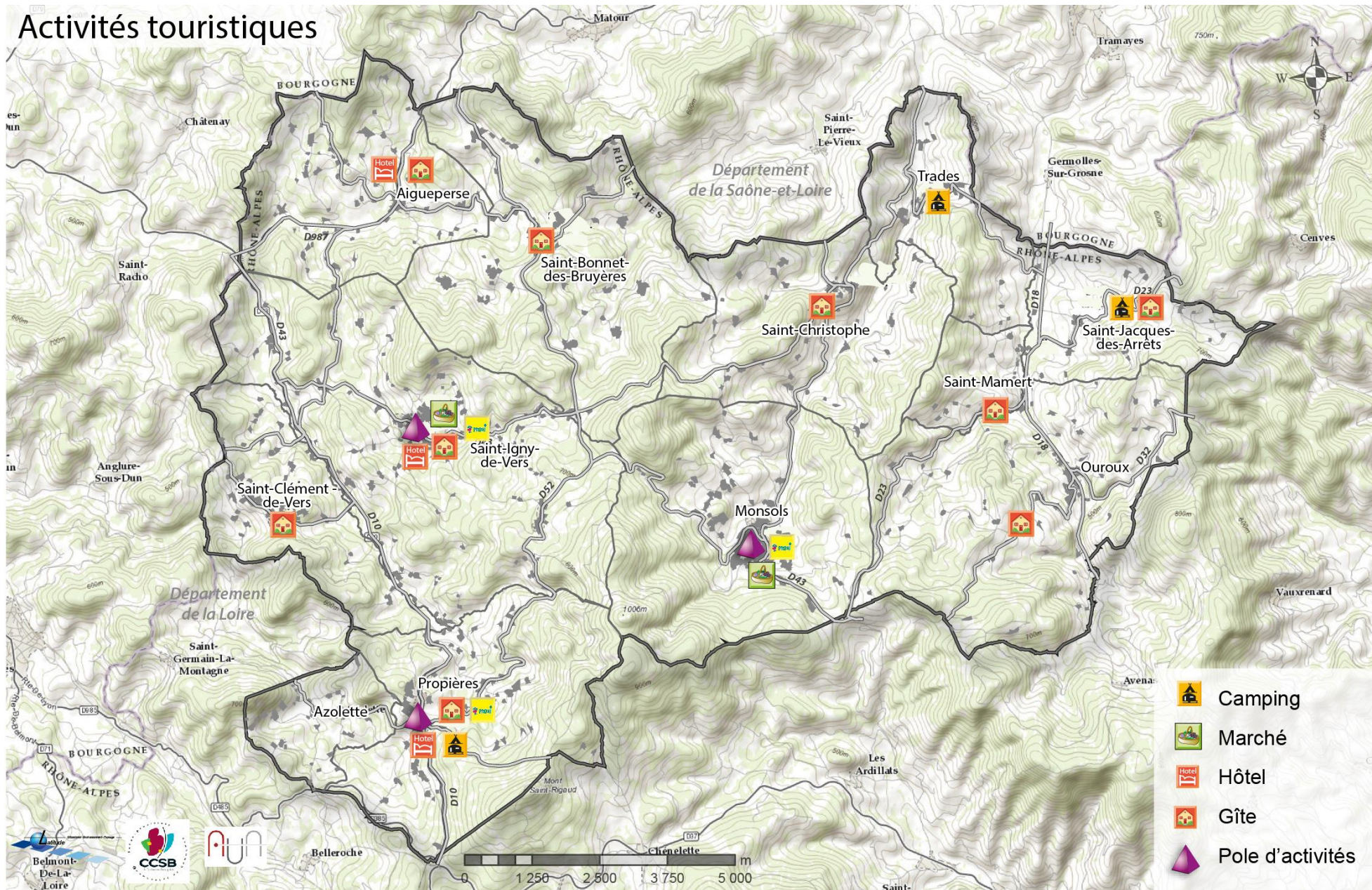
- Axe 1 : révéler le géo-tourisme dans une démarche de développement durable
- Axe 2 : développer la médiation scientifique par l'immersion et l'exploration dans le geopark beaujolais
- Axe 3 : faire du beaujolais un territoire de recherche et de protection des géo-patrimoines
- Axe 4 : étendre le rayonnement du geopark beaujolais au niveau national et international

Au sein du territoire du Haut-Beaujolais, deux géosites ont été identifiés :

- Le Mont Saint-Rigaud
- Le vallon du Sornin



# Activités touristiques



## **II.4.Synthèse**

### **Atouts**

- Un territoire à proximité relative de l'axe Rhin-Rhône et de l'agglomération lyonnaise
- Des activités artisanales ou industrielles diversifiées et réparties sur le territoire permettant de maintenir un nombre non négligeable d'emplois sur le territoire
- Une armature commerciale bien dimensionnée et répartie sur le territoire en adéquation avec les besoins locaux
- Un cadre de vie préservé, participant à la qualité résidentielle et propice au développement d'une petite activité touristique.

### **Contraintes**

- Une accessibilité limitée pour les poids-lourds et une connectivité du territoire d'un autre âge qui peut pénaliser son attractivité sur les plans économiques, résidentiels, touristiques.
- Un territoire au relief accentué impliquant des fonctionnements par logique de vallées

### **Enjeux**

- Permettre le maintien des entreprises locales en autorisant leur développement sur le territoire, dans un environnement adapté à leur activité.
- Permettre le maintien du tissu commercial, essentiel au maintien des populations dont les activités n'impliquent pas une migration quotidienne vers des pôles de plus grande importance (actifs travaillant sur le territoire, personnes retraitées, télétravailleurs...)
- Permettre le développement d'activités touristiques en lien avec la nature omniprésente, le développement d'hébergements, etc.

## III.L'agriculture

---

### III.1.Les enjeux agricoles d'un PLUi

Les espaces agricoles représentent le support économique indispensable au bon fonctionnement des exploitations.

Leur préservation est nécessaire pour l'activité agricole, la pérennité de cette activité (installation de jeunes), mais aussi en tant qu'élément qualitatif intéressant en termes de paysage et de cadre de vie des habitants.

**Ces espaces doivent être protégés de façon à préserver et développer tant les exploitations existantes que le potentiel de production.**

### III.2.Méthodologie

Le diagnostic agricole s'est déroulé en plusieurs étapes :

#### III.2.1.Une étude bibliographique

Une récolte de données liées à l'activité agricole a été effectuée auprès notamment des services de l'état (DDT), du Recensement agricole (données Agreste) et de l'INAO (institut national de l'origine et de la qualité).

#### III.2.2.Envoi d'un questionnaire aux agriculteurs identifiés sur le territoire

En juin 2016, environ 120 questionnaires ont été envoyés aux agriculteurs ayant leur siège d'exploitation sur le territoire. Ils ont donné lieu à 30 retours (environ 1/4 des questionnaires envoyés), tous ayant effectivement le statut d'agriculteur professionnel.

*Ne sont répertoriés dans ce diagnostic que les exploitants professionnels.*

*Les critères sont les suivants :*

- **La surface minimale d'assujettissement (SMA) :** la superficie mise en valeur doit avoir une importance au moins égale à la SMA du Rhône.
- **Le temps de travail consacré à l'activité agricole,** lorsque la surface agricole ne peut pas être prise pour référence. Il doit être au minimum de 1200 heures de travail par an.
- **Les revenus professionnels générés par l'activité agricole des cotisants de solidarité non retraités** seront pris en compte pour les affilier en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, dès lors que ces revenus sont supérieurs ou égaux à 800 SMIC.

Les objectifs de ces questionnaires étaient d'identifier le type d'exploitation, les surfaces exploitées, les productions, la situation par rapport à l'urbanisation, la main d'œuvre, les activités de diversification, les surfaces irriguées ou drainées et le devenir des exploitations.

### III.2.3. Rencontres sur le territoire

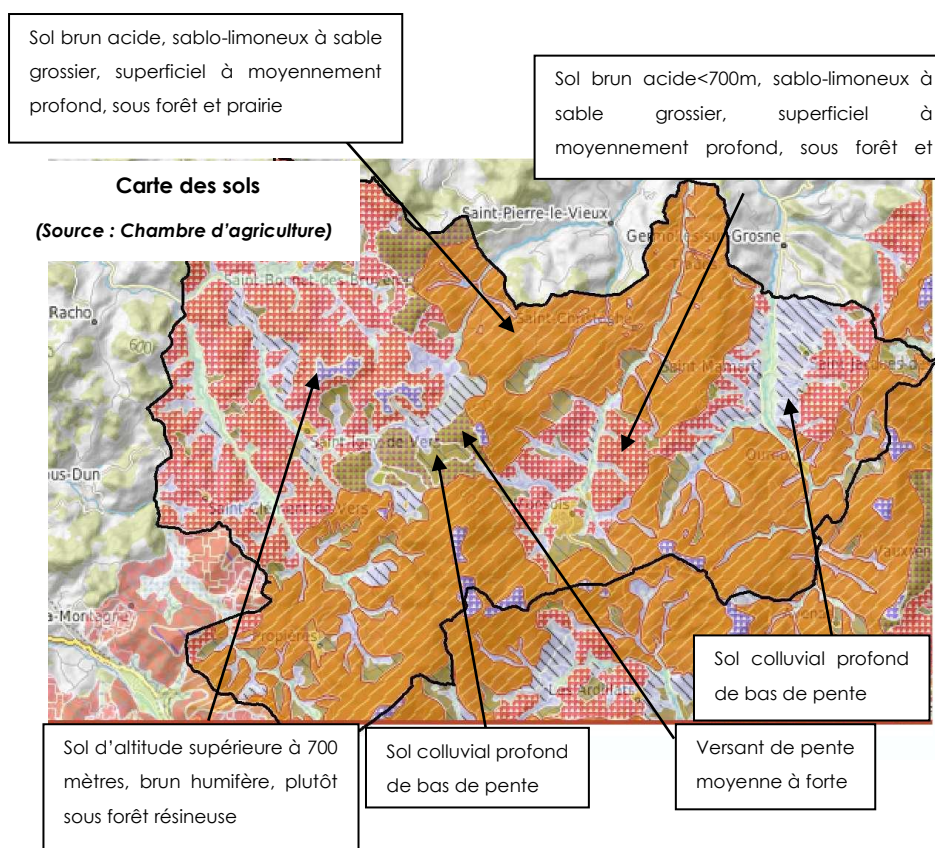
Une vingtaine d'agriculteurs ont été rencontrés lors de 4 réunions de travail programmées en juillet 2016.

Les objectifs de ces réunions étaient les suivants :

- Localiser les sièges d'exploitation, les bâtiments existants, les surfaces exploitées ou de proximité, les projets, les secteurs de contraintes ;
- Compléter les données issues des questionnaires ;
- Identifier les enjeux et les contraintes de l'activité agricole sur le territoire.

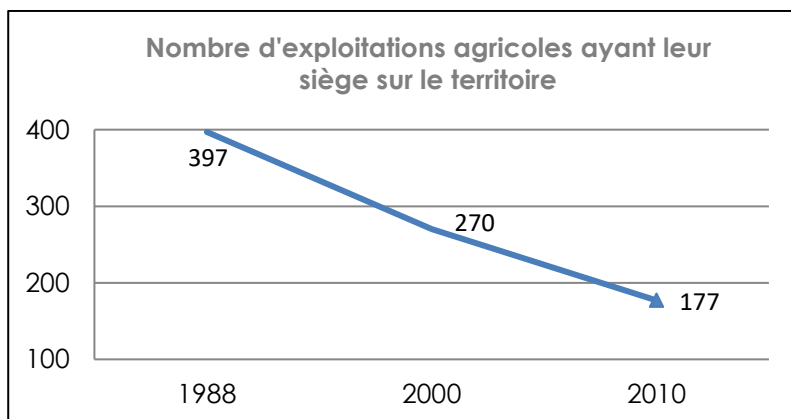
### III.3. Des sols adaptés à l'élevage

Les sols sont superficiels à faible capacité de rétention d'eau. Ils sont principalement acides et humifères sur les hauteurs. Leur texture est sableuse à sablo-limoneuse. Ils sont plus sensibles à l'érosion dans les bas de pente et les talwegs où sont localisés des colluvions et des alluvions. Ce sont des sols qui craignent la sécheresse, et sont donc peu adaptés aux cultures.

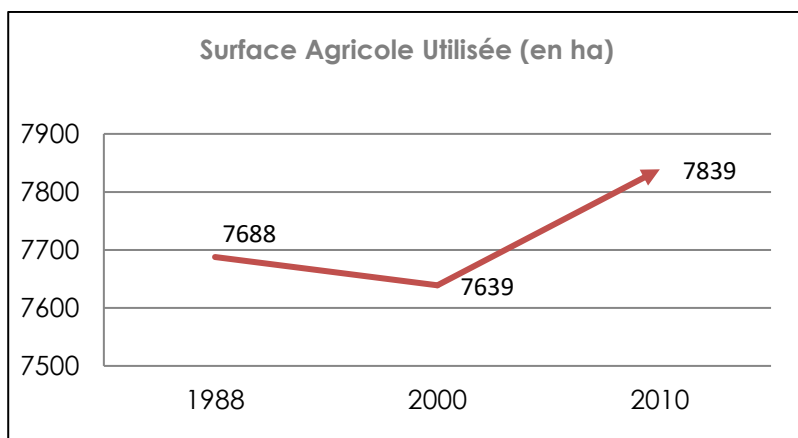


### III.4. L'évolution de l'agriculture au cours du temps

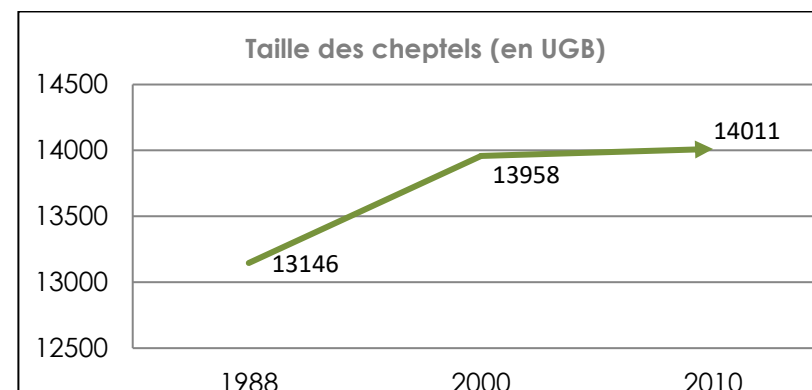
Le nombre d'exploitations agricoles sur le territoire a diminué de 45% en l'espace de 20 ans.



La SAU, quant à elle, a augmenté de 200 ha entre 2000 et 2010.



La taille totale des cheptels sur le territoire a connu une augmentation entre 1988 et 2000, et s'est stabilisée depuis.

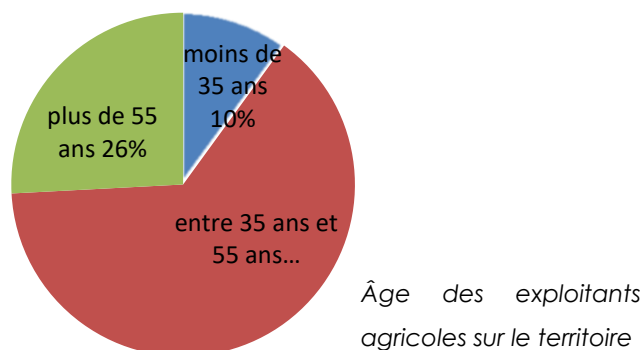


La taille des exploitations augmente au détriment des petites structures qui ont tendance à disparaître.

### III.5.L'avenir de l'agriculture sur le territoire

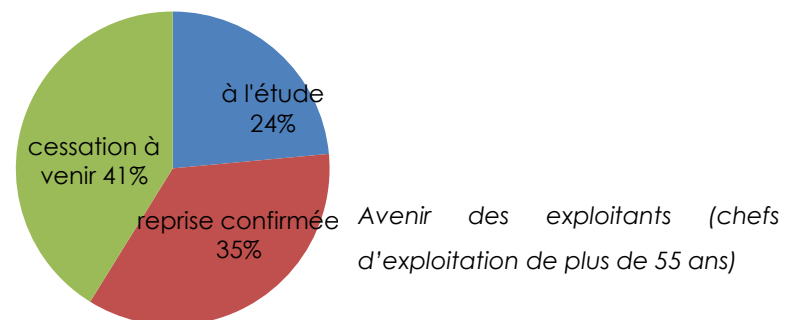
#### III.5.1.Des agriculteurs dans la force de l'âge

Les 2/3 des exploitants ont entre 35 et 55 ans (source : questionnaires + rencontres en mairie). Les jeunes agriculteurs (moins de 35 ans), quant à eux ne représentent que 10 % de la totalité des agriculteurs.



#### III.5.2.De nombreuses exploitations vouées à disparaître

Les agriculteurs de plus de 55 ans ont été questionnés sur la reprise éventuellement de leur exploitation. Parmi les 34 agriculteurs recensés dans cette tranche d'âge, moins de la moitié n'ont pas de repreneurs et envisagent une cessation d'activité dans les 5 à 10 prochaines années.

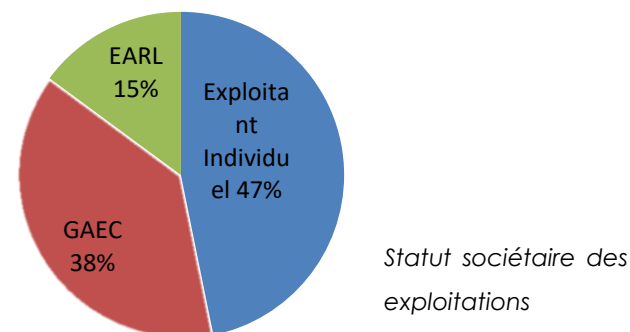


### III.6.Typologie des exploitations

Au total 120 sièges d'exploitation agricole ont été recensés sur le territoire, suite au diagnostic agricole.

28 bâtiments (hors sièges) liés à une activité agricole ont également été identifiés sur le territoire.

La majorité des agriculteurs a un statut d'exploitants individuels, et dans une moindre mesure, des GAEC et EARL ont été recensés.



Le mode de faire-valoir est majoritairement en fermage : seules un quart des parcelles sont en propriété.

### III.7. Les productions : des exploitations agricoles tournées vers l'élevage bovin

#### **III.7.1. La réglementation liée à l'élevage**

L'implantation (créations, extensions, réaffectations) des bâtiments renfermant des animaux doit respecter les règles définies par le **Règlement Sanitaire Départemental** ou le **régime des Installations Classées pour l'Environnement (ICPE)**.

Installations soumises au RSD (Règlement Sanitaire Départemental) du Rhône:

Ce règlement prévoit que les bâtiments abritant des animaux doivent respecter des distances d'éloignement vis-à-vis des immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers :

- 100 m au moins pour les élevages porcins à lisier
- 50 m au moins pour les autres élevages (hors volaille et lapin)
- 25 mètres à 50 mètres pour les élevages de volaille et lapin

Installations soumises au régime ICPE (Déclaration/Enregistrement ou Autorisation) :

- Distance minimum de 100 mètres des habitations (peut être plus importante selon le nombre d'UGB)



### III.7.2. Les différentes productions animales sur le territoire

Plus de 80% de la SAU est en prairie permanente (voir carte d'assolement). L'évolution de la SAU entre 1988 et 2010 met en évidence un ratio relativement constant entre la superficie en terres labourables et la superficie toujours en herbe (données RGA). Les céréales produites sur le territoire sont autoconsommées.

90% des exploitations réalisent de l'élevage bovin. D'autres productions à la marge ont également été recensées : élevage caprin (présent dans 14% des exploitations), volaille (8%), ovin (3%) et porcin (2%).

**L'élevage bovin** est autant allaitant que laitier. Les races que l'on rencontre sur le territoire sont de la Charolaise et de la Limousine (race de plus en plus présente) pour le bovin allaitant et de la Montbéliarde et de la Prim'holstein pour le bovin laitier.

Les filières de commercialisation sont les suivantes :

- Viande bovine : Négoce, coopérative, mais également vente directe (Marché au cadran à Saint-Christophe en Brionnais)
- Lait : Coopérative Sodiaal et vente directe après transformation (fromage)

Les prix de la viande et du lait sont en baisse malgré une augmentation des charges et des normes, ce qui impacte l'activité économique des exploitations.

La **production de volaille** reste relativement rentable. La commercialisation est réalisée principalement via des entreprises spécialisées dans l'abattage, la transformation et la commercialisation (LDC).

### III.7.3. La valorisation des productions

Sur la totalité du territoire, une dizaine d'exploitations a la certification « Agriculture Biologique » ou est en conversion.

| Commune                   | Nombre d'exploitants | Valorisation           |
|---------------------------|----------------------|------------------------|
| Saint-Bonnet des Bruyères | 1                    | Conversion Biologique  |
| Saint-Christophe          | 2                    | Agriculture Biologique |
| Ouroux                    | 4                    | Agriculture Biologique |
| Monsols                   | 1                    | Conversion Biologique  |
| Trades                    | 1                    | Agriculture Biologique |
| Saint-Mamert              | 1                    | Agriculture Biologique |

D'autre part, 4 exploitations situées à Aigueperse, Saint Christophe, Saint Mamert et Azolette, produisent de la viande Label Rouge.

### III.8. Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) du Beaujolais Vert élargi s'étend sur 59 communes.

Elles sont réparties sur le territoire de la Communauté de communes de l'Ouest Rhodanien (COR), porteuse du projet, et sur les territoires limitrophes (Communauté de communes Saône-Beaujolais, Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône, et Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées). La ligne de conduite de ces mesures est basée sur une identité commune des monts du Beaujolais : une **agriculture d'élevage dominée par l'herbe**.

Construit avec de nombreux partenaires (COR, Chambre d'agriculture du Rhône, Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes, syndicats de rivières, etc), ce projet vise à créer une dynamique collective autour de la préservation de l'agriculture et de l'environnement, face aux mutations qui s'annoncent, et notamment au risque d'intensification ou de déprise agricole. Il s'agit de conserver ou d'améliorer les pratiques existantes, qui font déjà l'identité de ce territoire et permettront sa préservation à long terme.

Dans sa mise en œuvre, ce projet permet l'accès à différents dispositifs :

- les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), qui sont des aides contractuelles sur 5 ans,
- les formations, journées techniques, et démonstrations de matériels collectives,
- les aides aux investissements matériels.

De nombreux agriculteurs du territoire ont bénéficié d'une formation relative à ce sujet.

Quelques exploitations (2 recensées) semblent s'être engagées dans cette démarche et de nombreux agriculteurs sont encore en phase de réflexion à ce sujet. Il semble que certains agriculteurs intéressés n'aient pas pu s'engager dans la démarche, car leurs surfaces disponibles dans le Rhône étaient insuffisantes (territoire situé à la frontière entre 2 régions : Rhône-Alpes et Bourgogne).

### III.9. Les accès

Aucun problème d'accès important n'a été recensé sur le territoire. A noter néanmoins la fragilisation de certains ponts.

Il arrive qu'en cas de mauvais déneigement en hiver, la coopérative Sodiaal refuse de se déplacer dans les exploitations pour récolter le lait, ce qui implique une perte du lait collecté et un manque à gagner pour l'agriculteur.

### III.10. Diversification

De nombreux agriculteurs ont des parcelles de bois. Il est utilisé en bois de chauffage ou vendu.

3 gîtes à la ferme ont été recensés sur le territoire : un sur la commune de Propières, un sur la commune de Saint-Bonnet des Bruyères et un sur la commune d'Ouroux.

### **III.11.Conflits avec les habitants**

Il n'existe pas de conflits particuliers, hormis sur la commune de Propières. Ces conflits sont notamment dus à la circulation d'engins, au déplacement d'animaux ou à l'épandage d'effluents à proximité immédiate du centre-bourg.

### **III.12.Pression foncière**

La pression foncière sur le territoire est beaucoup moins présente que par le passé.

Néanmoins, l'acquisition de parcelles peut être retardée en raison de la distribution prioritaire des terres agricoles aux connaissances des propriétaires. D'autre part, certaines successions relativement longues gèlent certaines parcelles agricoles.

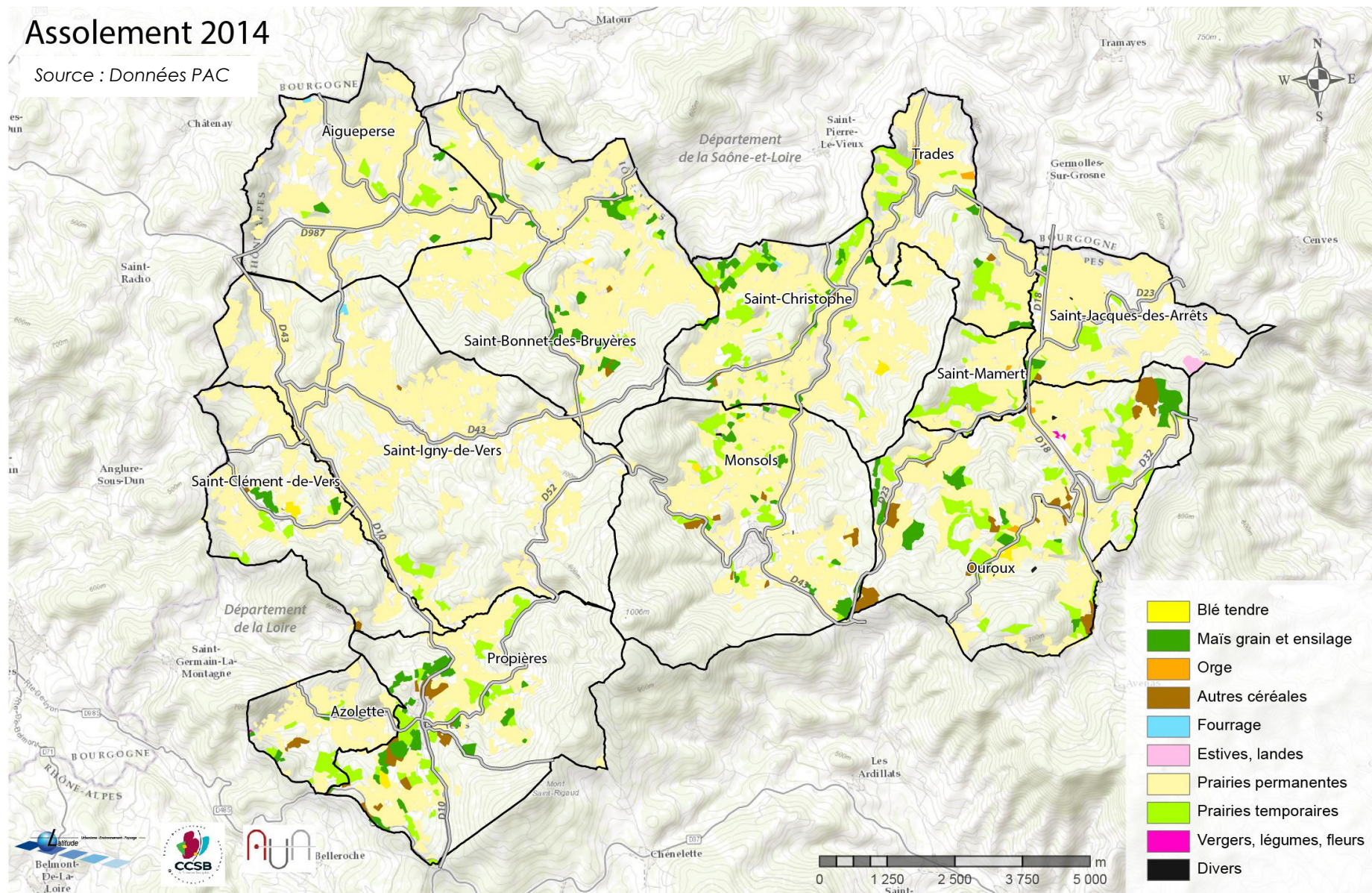
### **III.13.L'avenir de l'agriculture selon les exploitants**

L'agriculture de demain sera dimensionnée par la demande du consommateur. Or à l'heure actuelle, on constate une consommation de viande rouge en baisse.

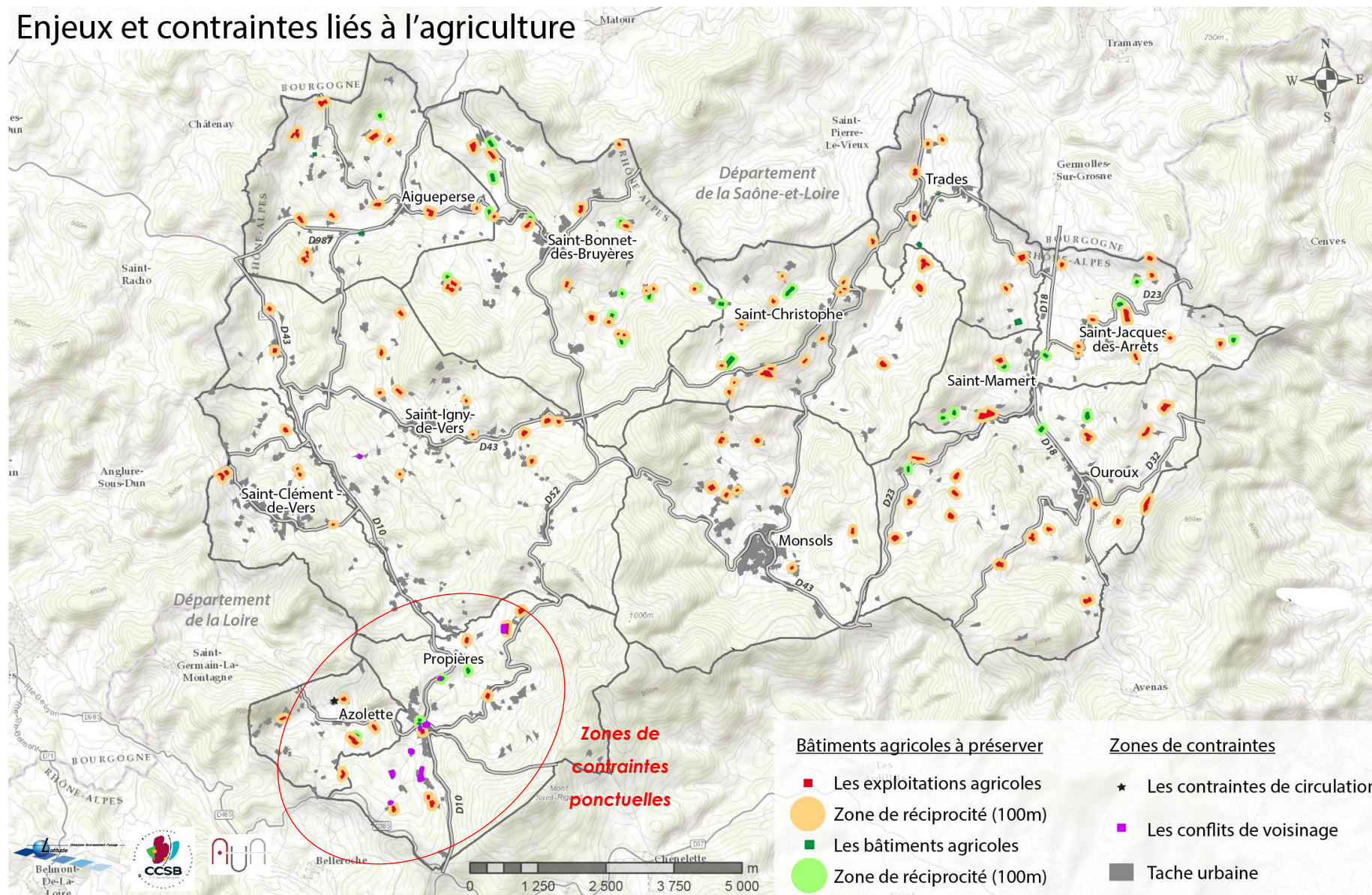
Selon les agriculteurs, les exploitations vont être de taille de plus en plus importante. À l'avenir, les agriculteurs produiront plus pour vendre moins cher.

# Assolement 2014

Source : Données PAC



## Enjeux et contraintes liés à l'agriculture



Source : Rencontre avec les agriculteurs en mairie

### III.14.Synthèse

#### Atouts

- Une activité agricole qui participe au maintien d'un paysage bocager ;
- D'une manière générale, l'urbanisation par mitage (habitats, équipements et activités économiques) ne constitue pas pour l'instant de pression sur l'agriculture.

#### Contraintes

- Un territoire **touché par la crise de l'élevage** : un nombre d'exploitations qui diminue de moitié en l'espace de 20 ans ;
- La pérennité de certaines exploitations n'est pas assurée à l'échelle du PLUi (41% des agriculteurs de plus de 55 ans envisagent une cessation d'activité dans les 5 à 10 ans) ;
- Certains conflits d'usage recensés sur la commune de Propières liés à la présence d'une exploitation dans le centre-bourg.

#### Enjeux

- Prévoir des **distances suffisantes** entre les futures zones d'habitat et les bâtiments agricoles existants lorsque ceux-ci ne sont pas déjà intégrés dans un espace urbanisé ;
- Préparer l'avenir des jeunes agriculteurs (futurs ou déjà installés), en limitant les **éventuelles emprises urbaines futures sur les terrains exploités par ces jeunes** ou mettre en œuvre des mesures de compensation (terrains équivalents) en cas de prélèvements de terres agricoles ;
- Limiter la **dispersion des habitations des exploitations sur le territoire de façon à limiter les logiques de mitage de l'espace rural dans le cadre des mutations de propriété** : regroupement des logements et des bâtiments techniques, limitation du nombre de logements par exploitation ;
- Réduire les **incidences potentielles du développement urbain sur les exploitations** : favoriser la relocalisation des sièges d'exploitation enclavés, ne pas obérer les fonctionnements et les circulations agricoles dans les aménagements (viaires par exemple).

→ **Concilier développement du territoire et la protection des espaces agricoles**

## IV. La sylviculture

### IV.1. Le Beaujolais vert

#### IV.1.1. Présentation

Le massif du Beaujolais Vert compte 74 communes réparties sur les départements de la Loire et du Rhône. Sur ce territoire à dominante rurale, la forêt représente plus de 32% de la surface.

Le Beaujolais Vert a été retenu comme territoire Leader en 2014, pour les six prochaines années et sélectionné pour la mise en œuvre de nouvelles pratiques de gestion et la valorisation des ressources naturelles locales. Le territoire dispose donc de leviers techniques et financiers pour développer des projets de développement durable, alliant économie, développement social et environnement.

#### IV.1.2. La charte forestière de Territoire du massif du Beaujolais Vert

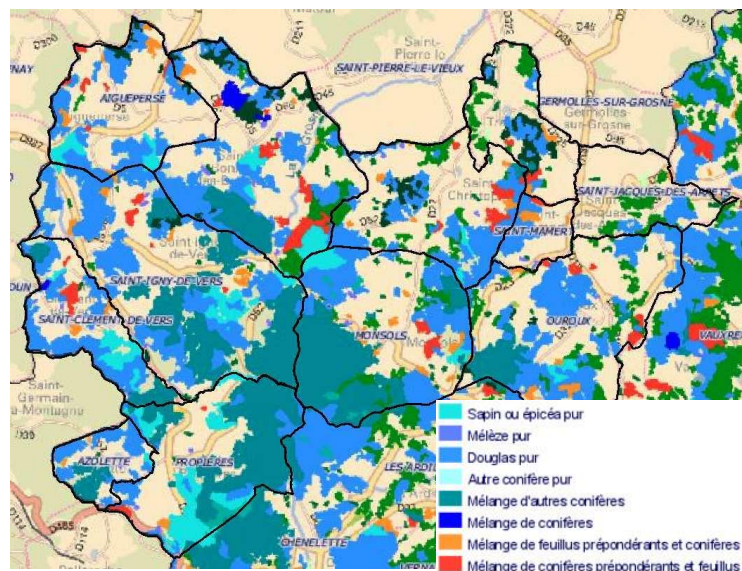
Conscient des enjeux économiques, environnementaux et sociaux que représentent la forêt et le bois, le territoire a souhaité se lancer dans une démarche de Charte Forestière de Territoire (CFT) en 2012. Ce dispositif, prévu dans la cadre de la Loi d'Orientation Forestière de juillet 2001, permet d'engager une réflexion partenariale avec l'ensemble des acteurs locaux sur la dynamique forestière. L'objectif est de définir collectivement une stratégie de développement pour la filière forêt/bois sur le territoire pour les années à venir.



## IV.2. État des lieux des boisements

Le territoire a connu depuis un siècle et demi, et surtout depuis la Seconde Guerre mondiale, une mutation importante qui s'est en particulier traduite par le boisement en résineux de vastes superficies. Le taux de boisement sur le territoire du Haut-Beaujolais est d'environ 45%. Le Douglas et le Sapin pectiné constituent les essences les plus courantes. Cette évolution s'explique par deux éléments forts :

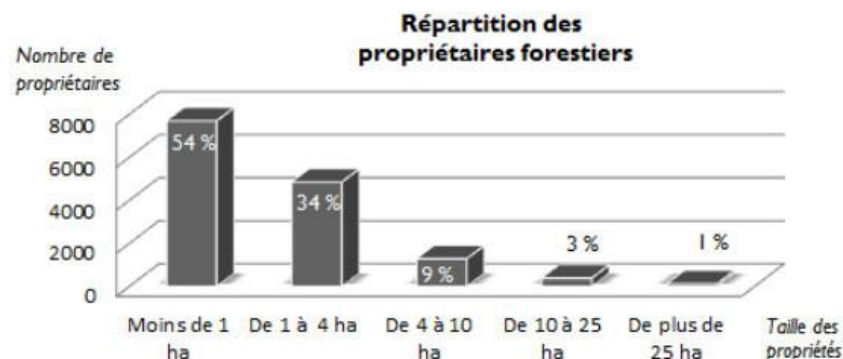
- La conversion des terres des landes, incultes pour l'activité agricole, en boisement ;
- L'exode rural de la population dans les gros bourgs et les villes et l'amélioration de la productivité agricole qui a favorisé l'abandon des terres en pentes et caillouteuses.



État des lieux des boisements sur le territoire (Source : IFN)

## IV.3. Propriété forestière

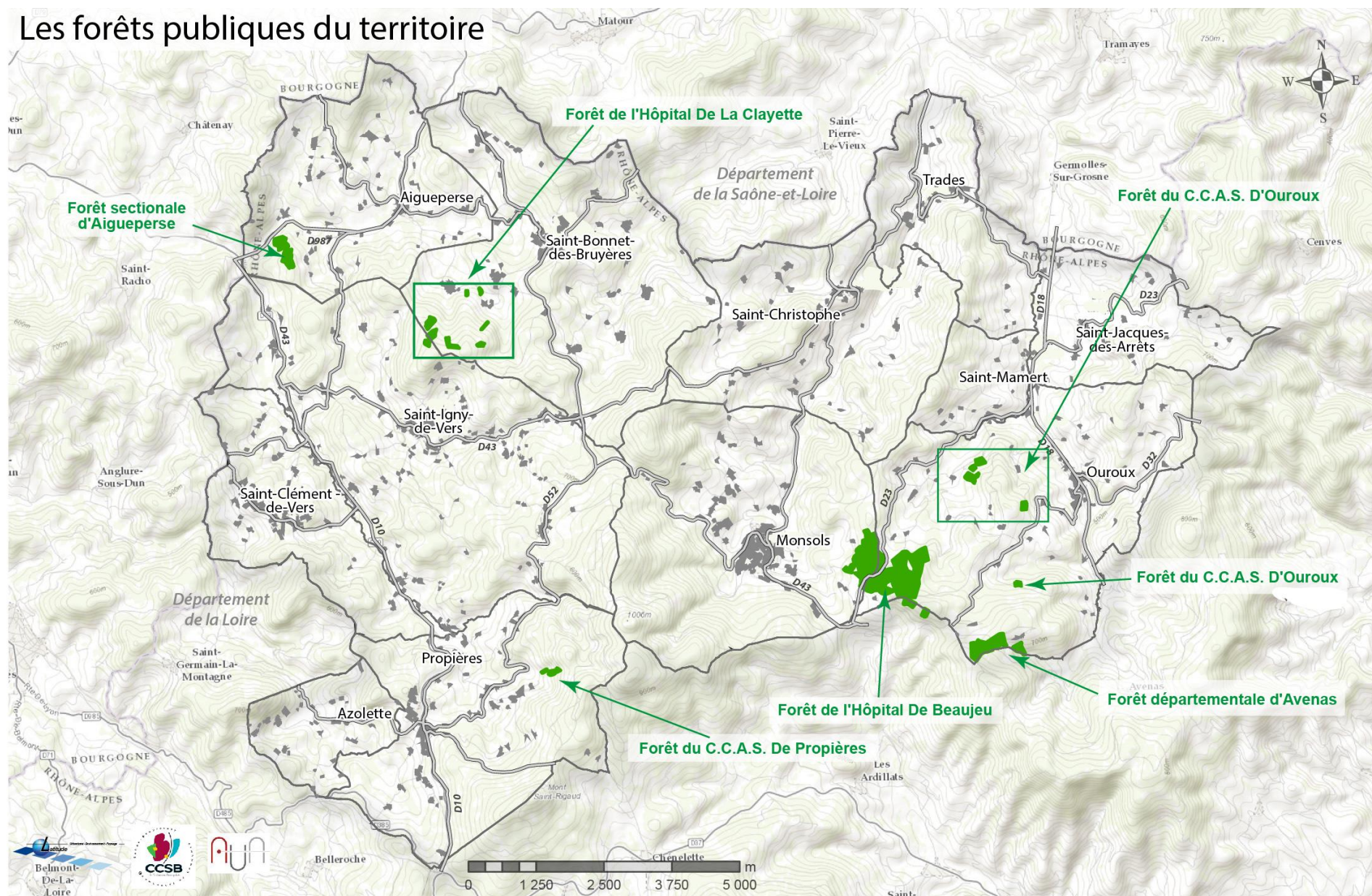
Une grande majorité des forêts est privée (environ 96% des boisements). Les propriétaires possèdent de petites surfaces (moins de 1,5 ha de forêt par propriétaire), ce qui conduit à un boisement très morcelé. Les successions, la dissémination du patrimoine forestier en petits îlots, la difficulté de trouver des parcelles... ne font pas de la gestion de la forêt une priorité pour de nombreux propriétaires ou héritiers.



Répartition des propriétaires forestiers sur le territoire du massif du Beaujolais vert (Source : Charte Forestière de Territoire et CRPF)

La carte suivante localise les forêts publiques du territoire.

## Les forêts publiques du territoire



#### IV.4. Les objectifs de gestion

##### **Le cadre réglementaire dans le Rhône et la Métropole de Lyon**

###### L'autorisation de défrichement (Art L.342-1 du Code Forestier) :

Est considéré comme un défrichement toute opération volontaire ayant pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière (retour à l'agriculture...)

Dans le Rhône, tout défrichement d'un massif supérieur à 4 ha est soumis à autorisation, et tout défrichement, quelle que soit la surface défrichée dans un bois supérieur à 4 ha, est soumis à autorisation (Arrêté préfectoral n°1261-2005)

###### L'obligation de renouvellement après coupe rase (Art L.124-6 du Code forestier) :

Pour toute coupe rase supérieure à 1 ha, (non nécessairement d'un seul tenant), il y a obligation que le renouvellement des peuplements forestiers soit assuré dans un délai de 5 ans, soit par régénération naturelle, soit par reboisement. (Arrêté préfectoral n° DDT\_SEN\_2016-02-15-01)

###### Réglementation des coupes hors document de gestion durable (Art L.124-5 du Code forestier) :

Pour toute coupe d'un seul tenant supérieure à 4 ha enlevant plus de la moitié du volume des arbres de futaie (et en particulier les coupes rases), une autorisation de coupe doit préalablement être obtenue auprès de la DDT du Rhône. (Arrêté préfectoral n°2008-4094).

Les coupes prévues dans les documents de gestion durable des forêts ne sont pas soumises à autorisation

Les forêts en France, publiques et privées sont réglementées par le Code Forestier. Les objectifs de gestion tendent vers une diversification des boisements en lien avec les changements climatiques, notamment par l'introduction d'espèces, de sapins ou de feuillus précieux, au sein des peuplements actuels de résineux.

La forêt publique est dotée de documents de gestion, mais il n'en est pas de même pour les forêts privées : moins de 20% font l'objet d'un plan simple de gestion à l'échelle du massif du Beaujolais Vert. Cela implique un manque de planification des coupes et des travaux et une gestion au coup par coup.

Certains professionnels semblent inquiets pour l'avenir de la filière à moyen terme. En effet, le bois est coupé relativement jeune alors que le gros bois est plus résistant et plus qualitatif. La coupe de bois de 40 ans ne permet pas à la forêt de restituer au sol ses qualités initiales.

D'autre part, les coupes rases, souvent pratiquées sur le territoire, sont vivement critiquées. Une sélection des arbres à couper semblerait plus satisfaisante.

A noter qu'il existe des réglementations de boisements sur toutes les communes du territoire. Néanmoins, ces documents sont anciens et ne sont plus adaptés aux problématiques actuelles.

#### IV.5. Les acteurs de la filière « bois »

La filière forêt-bois est particulièrement dynamique sur le territoire. Elle représente une source importante d'emplois en zone rurale : exploitants forestiers, bûcherons, débardeurs, scieurs. Au total, 800 entreprises de la filière bois sont recensées sur le massif du Beaujolais Vert.

Néanmoins, le nombre de scieries est en diminution constante et s'explique principalement par l'arrêt de l'activité suite au départ en retraite du dirigeant. Avec une moyenne d'âge des dirigeants de plus de 50 ans, ce phénomène devrait s'accroître dans les années à venir. Il s'agit majoritairement de scieries familiales avec une moyenne de 8 salariés.

L'essentiel de l'activité des scieries porte sur le sciage de résineux (Douglas, Sapin). Les entreprises proposent majoritairement des débits sur liste et des standards, s'adaptant ainsi à la demande des clients. A noter que seuls 25 à 30% du bois récolté est scié sur le territoire du Beaujolais vert.



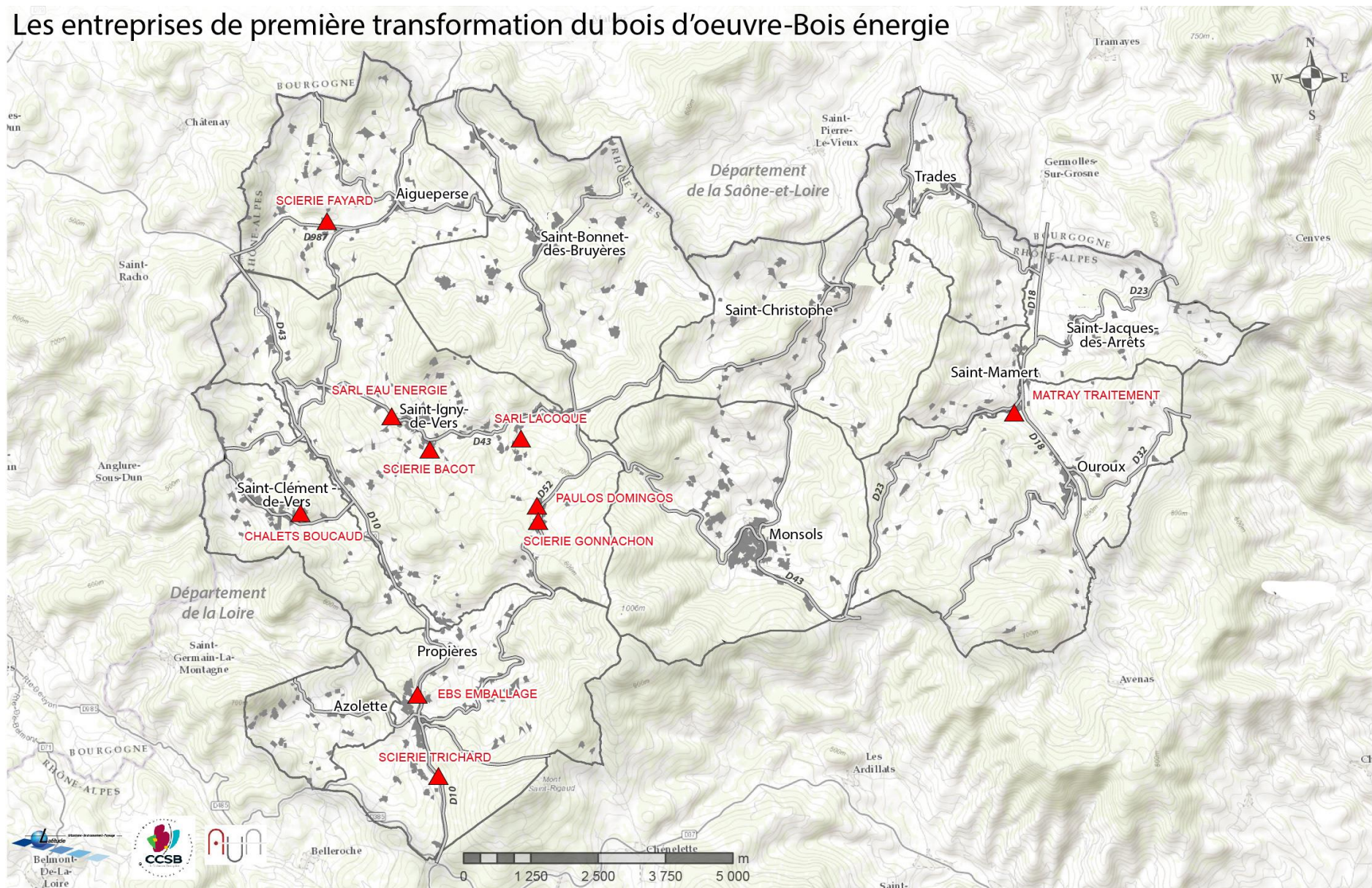
*Scierie présente sur le territoire*

La coopérative COFORET est un groupement de sylviculteurs créé en 1969. Elle est implantée à Lamure-sur-Azergues et accompagne les propriétaires dans la gestion de leurs parcelles forestières. En intervenant en amont, la coopérative analyse, étudie et établit un document de gestion personnalisé. Elle intervient et réalise les travaux forestiers et s'occupe de la commercialisation des bois. Depuis un an, La CFBL (coopérative forestière Bourgogne Limousin) complète le travail de la COFORET sur le territoire.

L'association FIBOIS a pour vocation la promotion et l'animation de la filière bois locale. Elle regroupe et met les informations concernant la filière et les savoir-faire à la disposition des professionnels.

En juillet 2015, la FIBOIS et le territoire du beaujolais ont travaillé ensemble pour créer une association des entreprises forestières, l'ARDEF, afin d'améliorer les échanges entre les entreprises et le territoire.

## Les entreprises de première transformation du bois d'œuvre-Bois énergie



#### **IV.6.Les accès**

Le territoire est doté d'un schéma de desserte depuis 2008. L'objectif est d'améliorer les conditions de mobilisation de la ressource.

Les pistes et les routes du territoire semblent relativement peu adaptées aux camions, certaines ne sont pas assez larges et en serpentin. Le passage est notamment trop étroit à la sortie de Propières lorsque les engins quittent les bois en provenance de la Roche d'Ajoux. Ce problème est notamment lié au fait que les boisements sont parfois plantés trop près de la voirie.

Les accès n'étant pas prévus à la base pour ces utilisations, la météo et les passages réguliers détériorent les voies. De plus, certains débardeurs ne respectent pas les tonnages de chargement et accentuent donc les difficultés sur les pistes empruntées (Étude CCI).



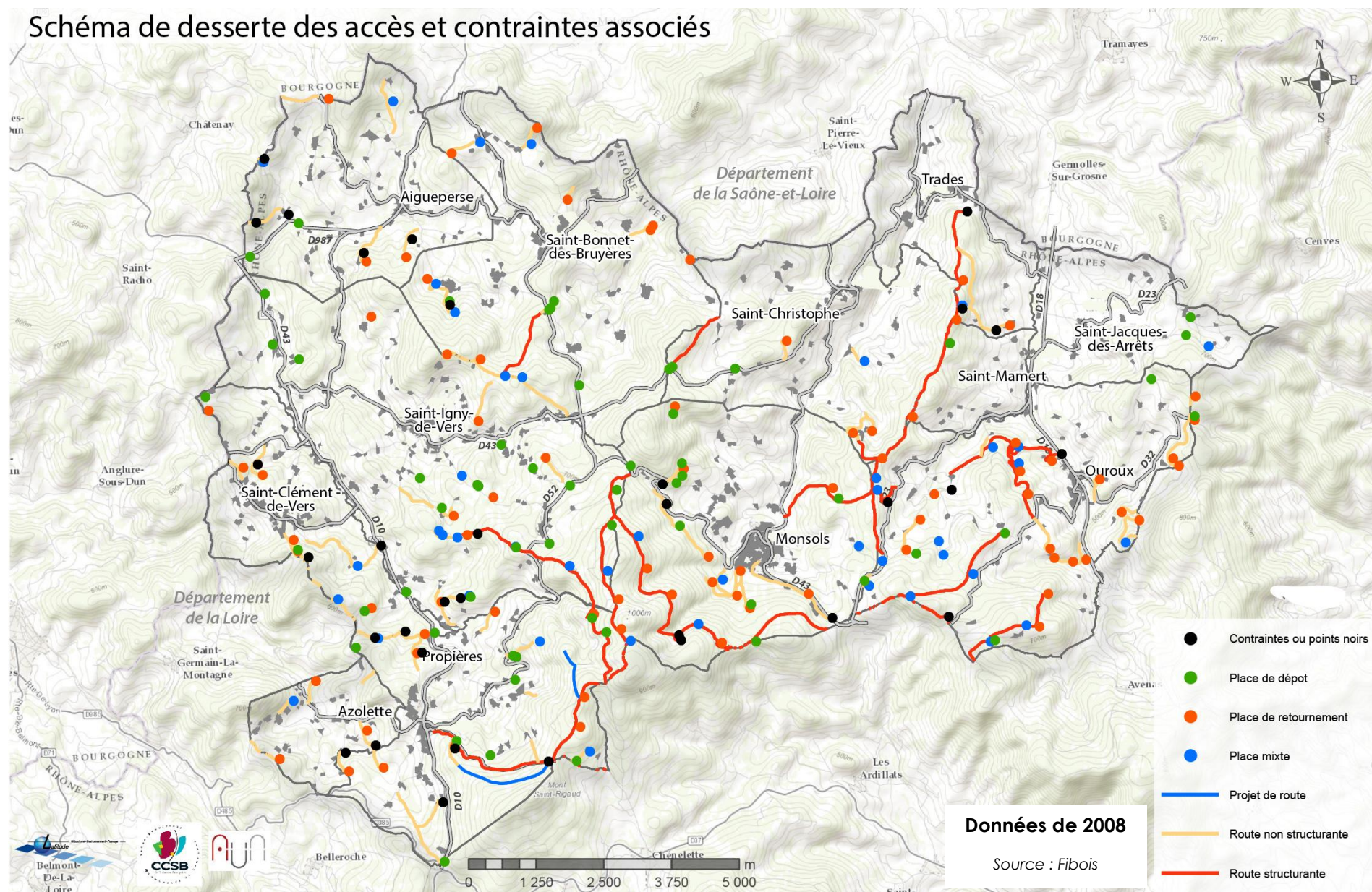
*Chemin forestier à remettre en état*

Le réseau de dépôt est quant à lui insuffisant. Primordiale pour le dépôt et le stockage du bois, la création de nouvelles places de dépôt et une gestion adaptée apparaissent comme prioritaires.



*Zone de stockage de bois située au Col de Crie*

## Schéma de desserte des accès et contraintes associés



## **IV.7.Economie**

Les contraintes liées à l'approvisionnement sont de plus en plus fortes avec une pression sur les prix du bois moyen en hausse. Ce phénomène s'explique par la tension exercée sur la ressource par les grosses unités de productions externes au territoire qui ont de très gros besoins en bois et s'approvisionnent dans un rayon de plus en plus large. Les prix des gros et très gros bois ont tendance à baisser, ce qui conduit à une coupe de bois jeune de plus en plus importante.

## **IV.8.La filière « bois énergie »**

Les réseaux de chaleur se développent sur le territoire et partout ailleurs. Pour répondre à la demande actuelle, le bois énergie est issu soit du bois d'éclaircie, des rémanents et pour une petite part des taillis, soit de sous-produit des scieries. En effet, seul 50% du bois qui rentre en scierie est utilisé en bois d'œuvre.

Une entreprise bois-énergie d'envergure régionale a été recensée sur le territoire, il s'agit de l'entreprise « Eau Energie » située à Saint-Igny-de-Vers.



Plateforme bois-énergie de Saint-Igny de Vers

## IV.9.Synthèse

### Atouts

- Une filière « bois » particulièrement dynamique, grâce notamment à l'association Fiboiset aux organismes de l'ONF et du CRPF qui l'animent.

### Contraintes

- Des parcelles forestières privées de petite taille, ce qui entraîne un morcellement des boisements ;
- Certaines coupes de bois jeunes ou des coupes rases ;
- Des accès parfois difficiles et un réseau de lieux de dépôts insuffisant.

### Enjeux

- **Maintenir l'accès** à la forêt pour sa gestion et son exploitation : éviter l'installation d'équipements ou d'aménagements et de lotissements qui condamneraient les accès aux massifs boisés. Les accès aux forêts doivent rester ouverts et adaptés aux gabarits des camions et engins forestiers (ou pour les véhicules de lutte contre l'incendie) ;
- **Organiser et renforcer le stockage** autour des massifs le long des voiries structurantes ;
- **Permettre l'installation** d'entreprises forestières et le **développement des entreprises existantes** : des entreprises forestières peuvent souhaiter installer leurs activités (tri des bois, façonnage du bois-énergie en bûches ou plaquettes forestières) à proximité des massifs boisés. Il sera important d'évaluer la possibilité d'implanter ces activités forestières dans des zones dédiées et bien identifiées (zones d'activités forestières).